

**Un soutien par les pairs doit être accessible à tout contrôleur !** Le SNCTA est à l'initiative de l'inscription du dispositif CISM par les pairs dans le plan d'action DO. Il exprime depuis longtemps le besoin de création d'une coordination nationale afin d'aider entre autre les organismes qui n'auront pas les ressources et les compétences en interne pour mettre en place ce dispositif. Sensible aux arguments du SNCTA, l'administration a décidé d'accompagner cette initiative en ouvrant un poste de coordonnateur national cet automne.



**Un chantier d'ampleur à mener !** Le coordonnateur national devra d'une part expliquer et aider au déploiement du dispositif dans les nombreux organismes qui n'y ont pas accès, en métropole comme en Outre-mer. Il devra, d'autre part, établir des liens avec les autres ANSP en avance sur le sujet. La question peut ainsi se poser de savoir si le dimensionnement initial à une seule personne, aussi compétente et motivée soit-elle, va permettre de réaliser ces missions rapidement et efficacement.

Le SNCTA salue cette décision qui va permettre au dispositif de se déployer nationalement et de gagner en robustesse. Conscient de l'ampleur de la tâche à accomplir, le SNCTA estime que la création d'un second poste de coordonnateur national est nécessaire.